



Hypothèque maison : quel recours?

Par **Alissya**, le **17/12/2010** à **14:21**

Bonjour, Une personne de mon entourage rencontre un problème. Suite à une bagarre quand elle était jeune, elle a été condamnée à indemniser la victime pour une somme environnant les 10.000€. Cette personne payait dès qu'elle le pouvait (ayant du mal à trouver du travail parfois). Depuis peu, elle a retrouvé un emploi et va donc pouvoir payer sa dette à nouveau. Une opportunité s'est offerte à elle, à savoir l'achat d'une maison. Elle a donc souscrit un prêt immobilier. Mais une fois que tout cela a été fait, l'organisme de recouvrement l'a contacté pour l'informer qu'elle devait solder sa dette. Étant donné qu'elle a souscrit un prêt pr l'achat d'une maison, elle peut régler la somme de 10.000€. Ce qui n'est pas le cas!! Elle se retrouve du coup surendettée et l'organisme lui laisse jusqu'au 15/01/11 pour solder sa dette. Elle ne sait plus quoi faire.... et est désespérée...! Elle a bien essayé de demander un étalement sur plusieurs mois, mais on lui a dit que c'était une procédure pénale, donc IMPOSSIBLE! Pouvez-vous me dire s'il y a des recours possible? A-t-on le droit de nous demander de tout régler d'un coup? C'est impossible... Merci à vous pour votre aide.